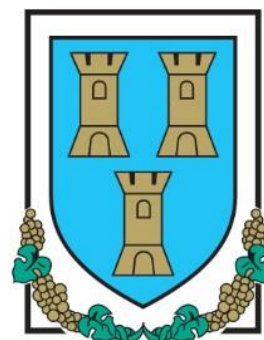


09/04/2021



Commune de CHICHÉE

Note de présentation Du budget primitif 2021

INTRODUCTION

Dans les 15 premiers jours qui suivent leur adoption les budgets communaux restent déposés à la mairie où ils sont à la disposition des administrés.

Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen de publicité déterminé par le maire (art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ainsi une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et comptables essentielles, est annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En préambule aux données chiffrées 2021, le rappel des évènements marquants de l'exercice 2020 et de leur incidence financière est également proposé.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion d'une commune, quelle que soit sa taille, il est important de s'appuyer sur certaines données incontestables afin d'estimer sa situation financière, les éventuelles opportunités ou possibilités offertes ou, a contrario, mesurer les risques encourus, dans le but d'apprécier la marge de manœuvre des gestionnaires.

EXERCICE 2020

SYNTHESE DES VARIATIONS FINANCIERES SIGNIFICATIVES

EN MATIERE DE DEPENSES DE GESTION COURANTE

- En hausse significative
- Electricité (compte 60612) + 18,31 % - hausse du kWh
 - Autres matières et fournitures (compte 6068) + 499,27 % - matériel et équipement COVID 19
 - Prestations de service (compte 611) + 24,29 % - augmentation du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire
 - Locations mobilières (compte 6135) + 135,20 % - location distributeur de pains année complète
 - Voirie (compte 615231) + 160,44 % - Elagage des arbres communaux en 2020 (7 200 €)
 - Indemnités maire et adjoints + 63,50 % - majoration des indemnités des élus (+50 %)
- En baisse significative
- Fêtes et cérémonies (compte 6232) - 92,77 % - absence totale de manifestations
 - Contributions à d'autres organismes (compte 62878) - 54,70 % - baisse sensible du nombre d'enfants accueillis en maternelle à Chablis
 - Maintenance (compte 6156) - 43,76 % - l'exercice 2019 avait régularisé une facture de maintenance 2018 du photocopieur

EN MATIERE DE FRAIS DE PERSONNEL

- Personnel titulaire (compte 6411) + 55,62 % - titularisation de l'employé communal en mars 2020
- Personnel non titulaire (compte 6413) - 54,30 % en corrélation avec le compte 6411
- URSSAF (compte 6451) - 14,11 %
- Caisse de retraite (compte 6453) + 41,42 % - titularisation de l'employé communal

EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition du fonds de commerce (boulangerie)	40 000 €
- Acquisition des "murs" de la boulangerie	61 793 €
- Remplacement d'une porte d'entrée logement communal	3 055 €
- Réfection toiture boulangerie	34 672 €
- Réseaux de voirie	14 278 €
- Matériel et outillage de voirie	390 €
- Matériel et outillage technique (nettoyeur thermique)	4 056 €
- Mobilier (vitrine)	197 €
TOTAL	<u>158 441 €</u>

Auxquelles il convient d'adjoindre 40 617 € de remboursement d'annuités d'emprunt et 540 € de remboursement de caution d'un locataire ayant déménagé.

Soit 199 598 €

LE BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses dites générales (chapitre 11) composées principalement par :

- Les achats : énergie, eau, assainissement, carburant, fournitures administratives, vêtements de travail, etc.
 - o Compte 60 : 26 900 €
- Les dépenses d'entretien : voirie, réseaux, bâtiments publics, matériel roulant, assurances, maintenance, documentation générale, etc.
 - o Compte 61 : 94 600 €
- Les autres services extérieurs dont principalement : les honoraires, les frais d'actes, les frais d'affranchissement et de télécom, les fêtes et cérémonies, les annonces et insertions dans la presse, etc.
 - o Compte 62 : 39 200 €
- Les impôts et taxes (hors rémunérations) : taxes foncières
 - o Compte 63 : 5 100 €

TOTAL CHAPITRE 11 165 800 €

Dépenses de personnel (chapitre 12) ventilées par grandes masses :

- Personnel titulaire : 57 000 €
- Personnel non titulaire : 12 500 €
- Cotisations patronales (URSSAF, retraite, ASSEDIC, assurances du personnel, médecine du travail) : 36 900 €

TOTAL CHAPITRE 12 106 400 €

Etat limitatif des effectifs

Nom	Catégorie d'emploi	Indice brut/ Indice majoré	Titulaire ou autre	Nombre d'heures hebdomadaire
GASSER Edith	Secrétaire de mairie	722/598	Titulaire	28 heures
HEURÉ Nicole	Adjoint technique	387/354	Titulaire	13,75 heures
LAROUSSE Bastien	Adjoint technique	370/342	Titulaire	35 heures
LIVET Angéline	Animatrice	350/327	Contractuel	16,80 heures

Les charges de gestion courante incluant : les indemnités du maire et des adjoints, les subventions accordées (CCAS, caisse des écoles, associations, etc.), les contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux organismes de regroupement (collège de Chablis, etc.)

TOTAL compte 65 51 640 €

Au titre des intérêts de la dette (annuité 2021)

TOTAL compte 66 7 600 €

Au titre des charges diverses :

Dépenses imprévues, FNGIR*, FPIC**, dégrèvement jeunes agriculteurs

*Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

**Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

TOTAL charges diverses 44 674 €

Pour clore ces dépenses de fonctionnement, intégration du virement à la section d'investissement : 95 000 €, correspondant aux recettes dégagées sur ce budget pour financer tout ou partie des investissements (opération d'ordre budgétaire)

TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 471 114 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et du patrimoine :

- Les droits périscolaires, prestations de service (La Poste), les redevances par tiers, etc.

TOTAL CHAPITRE 70 27 053 €

Les impôts et taxes perçus par la commune

- Taux d'imposition : taxe foncière bâti 18,76%, taxe foncière non bâti 25,78 % (idem 2019 et 2020)
 - o Les taxes foncières : 225 000 €
 - o La compensation de la taxe d'habitation par la 3CVT : 37 300 €
 - o La taxe additionnelle aux droits de mutation : 10 000 €
 - o Autres taxes : 500 €

TOTAL CHAPITRE 73 272 800 €

Les dotations de l'Etat intégrant :

- La dotation de solidarité rurale (6 000 €), la compensation des exonérations des taxes foncières et d'habitation (15 000 €) et du FCTVA (3 000 €)

TOTAL CHAPITRE 74 24 000 €

Les produits des revenus fonciers constitués par :

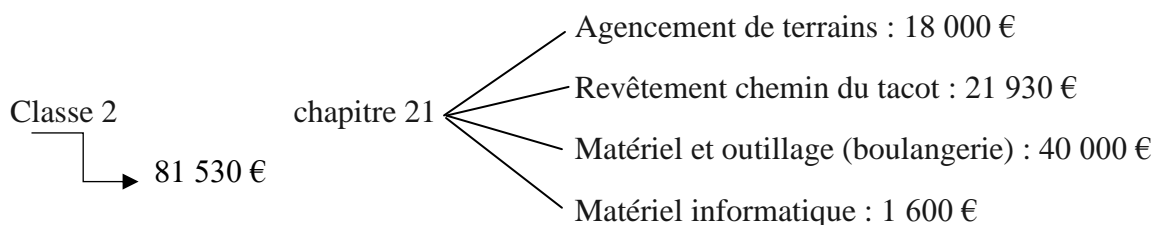
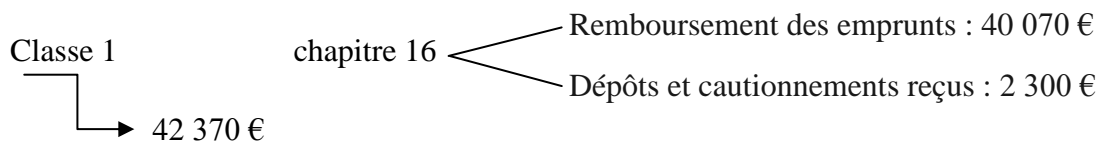
- Le revenu des immeubles (25 500 €), les locations des terres communales (6 300 €)

TOTAL CHAPITRE 75 31 800 €

Et pour conclure l'excédent antérieur (2020) reporté soit : 115 461 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 471 114 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROGRAMMEES



Total des dépenses d'investissement programmées : 123 900 €

Solde d'exécution (001) déficit d'investissement 2020 : 134 011 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 257 911 €

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Dettes initiales en cours d'extinction : 565 000 € laquelle se décompose ainsi :

75 000 € : travaux de voirie 2013

180 000 € : réhabilitation de l'ancien presbytère

150 000 € : réhabilitation d'un bâtiment communal

80 000 € : travaux de voirie 2018

80 000 € : acquisition commerce et annexe (boulangerie) 2020

2016	2017	2018	2019	2020	2021
310 862 €	281 115 €	326 546 €	287 068 €	246 451 €	286 381 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves

- 103 FCTVA (restes à réaliser 2019 et 2020)	39 131 €
- 103 FCTVA 2021	8 600 €
- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	<u>70 072 €</u>
TOTAL	117 803 €

Chapitre 13 et 16

- 1341 subvention DETR	18 000 €
- 165 dépôts et cautionnements reçus	<u>2 300 €</u>
TOTAL	20 300 €

Article 021 et 024

- 021 virement de la section de fonctionnement	95 000 €
- 024 produits des cessions d'immobilisation (RAR)	<u>24 808 €</u>
TOTAL	119 808 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 257 911 €

CONCLUSION

Les budgets des collectivités locales doivent au stade de la prévision s'équilibrer, il s'agit du seul principe budgétaire qui ne souffre pas d'exception.

Est en équilibre réel le budget qui remplit les 3 conditions suivantes :

1 – l'équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement),

2 – les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère excluant donc toute majoration ou minoration fictive,

3 – le remboursement de la dette en capital doit être exclusivement couvert par les recettes propres de la collectivité.

1 – Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de	471 114 €
Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrée à hauteur de	257 911 €

2 – l'évaluation des dépenses et des recettes repose sur les résultats de exercices antérieurs (2019 / 2020) et sur le budget initial 2020. Aucune majoration ou minoration fictive n'est intégrée. Seuls les éléments non prévisibles et/ou non maîtrisables peuvent altérer dans un sens ou dans un autre cette prévision 2021.

3 – le remboursement de la dette en capital soit 40 067, 49 € est naturellement couvert par des recettes propres

VENTILATION DES RECETTES PAR NATURE DE FINANCEMENT DE 2012 A 2020

Année	Recettes globales de fonctionnement	Fiscalité directe (impôts locaux)		Dotations Etat* (toutes dotations confondues)		Excédents reportés (autofinancement)		≠
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
2012	400 878 €	204 283 €	50.96 %	74 597 €	18.61 %	121 998 €	30.43 %	100 %
2013	423 913 €	219 570 €	51.80 %	69 459 €	16.38 %	134 884 €	31.82 %	100 %
2014	438 023 €	224 193 €	51.18 %	64 744 €	14.78 %	149 087 €	34.04 %	100 %
2015	437 774 €	232 241 €	53.05 %	58 485 €	13.36 %	147 048 €	33.59 %	100 %
2016	411 370 €	242 135 €	58.86 %	48 361 €	11.76 %	120 874 €	29.38 %	100 %
2017	476 275 €	247 987 €	52.07 %	40 451 €	8.49 %	187 837 €	39.44 %	100 %
2018	447 417 €	252 955 €	56.54 %	49 902 €	11.15 %	144 560 €	32.31 %	100 %
2019	488 361 €	263 209 €	53.90 %	23 549 €	4.82 %	201 603 €	41.28 %	100 %
2020	502 111 €	265 064 €	52.79 %	34 595 €	6.89 %	202 452 €	40.32 %	100%

*les dotations ne sont pas des subventions mais l'argent que l'Etat doit aux collectivités pour financer les compétences qu'il leurs a transférée

ANALYSE FINANCIERE 2020

Ratio pour estimer la situation financière de la commune

1 - Niveau de dépenses par habitant

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses de fonctionnement}}{\text{Population}} \quad \frac{316\,578}{322} \quad \boxed{983,16 \text{ €}}$$

2 - Niveau de la fiscalité directe locale

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Produits des impositions locales + compensation 3CVT}}{\text{Population}} \quad \frac{265\,064}{322} \quad \boxed{823,18 \text{ €}}$$

La différence entre la dépense par habitant (983, 16 €) et le produit de la fiscalité directe (823, 18 €) correspond aux recettes propres dégagées par la commune et dans une très moindre mesure par les dotations de l'Etat.

3 - Niveau de la dette : ratio de surendettement

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12}}{\text{Recettes de fonctionnement}} \quad \frac{246\,451}{502\,111} \quad \boxed{0,49}$$

Il est déconseillé que l'encours de la dette soit supérieur à 1, soit donc supérieur à la totalité des recettes de fonctionnement de l'exercice

4 - Endettement par habitant

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12}}{\text{Population}} \quad \frac{246\,451}{322} \quad \boxed{765,38 \text{ €}}$$

Rappel 2018 : 1 023, 66 €
 2019 : 891, 53 €

5 - Financement de la charge de la dette

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette (capital)}}{\text{Recettes de fonctionnement}} \quad \frac{357\,195}{502\,111} \quad \boxed{0,71}$$

Seuil d'alerte si ratio > 1 pendant 2 exercices consécutifs (rappel 2019) : 0,70